

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mardi 25 janvier 2022**

Le mardi 25 janvier 2022, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 18 janvier par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,  
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,  
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,  
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion,  
M. Jackie PASSET, La Ménittré,  
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles,  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Sophie TUBIANA  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye à Jackie PASSET

Excusés :

Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,  
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance :

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 18    Nombre de pouvoirs : 2    Nombre de voix : 20

-----  
**Natura 2000 sites « Vallée de la Loire des Ponts de Cé à  
Montsoreau » et Champagne de Méron : animation 2022-2023**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la charte 2008-2024 en vigueur,

Vu la délibération du Bureau du 7 décembre portant sur la convention de partenariat technique et financier avec la LPO Anjou pour la période du 1er février 2022 au 31 décembre 2023,

Vu la délibération du Comité Syndical du 17 décembre portant sur l'ouverture d'un poste en contrat de projet, de 23 mois maximum, de chargé de mission « Mesures agro-environnementales et climatiques », catégorie A, filière technique.

Considérant qu'en référence aux documents d'objectif Natura 2000, le syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine assure l'animation des sites Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau » et « Champagne de Méron et plaine de Douvy » depuis respectivement 2004 et 2010 ;

Considérant que les conventions d'animation actuelles en cours depuis le 1er février 2020 arrive à échéance au 31 janvier 2022 ;

Considérant qu'une nouvelle demande de subvention doit acter la poursuite de l'animation des deux sites Natura 2000 du 1er février 2022 au 31 décembre 2023 ;

Considérant la demande de la LPO Anjou de devenir partenaire-bénéficiaire associé dans le cadre du co-financement de l'animation Natura par le FEDER, le Parc étant chef de file ;

Les membres du Bureau délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- ✓ approuver le projet et le plan de financement prévisionnel présentés ;
- ✓ autoriser la Présidente à signer les conventions de partenariat et les conventions techniques et financières liées à l'animation des sites Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » et « Champagne de Méron » pour la période du 1er février 2022 au 31 décembre 2023.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

  
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le 18 FEV. 2022

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mardi 25 janvier 2022**

Le mardi 25 janvier 2022, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 18 janvier par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,  
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,  
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,  
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion,  
M. Jackie PASSET, La Ménittré,  
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles,  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Sophie TUBIANA  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye à Jackie PASSET

Excusés :

Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,  
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance :

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 18    Nombre de pouvoirs : 2    Nombre de voix : 20

## Tiers-lieux : convention avec la commune de Beaufort en Anjou

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la charte 2008-2024 en vigueur,

Vu le projet de contrat de Parc de la région Pays de la Loire 2021-2023,

Vu la délibération du Comité Syndical du 28 novembre 2020 portant sur la programmation régionale 2021 ;

Considérant l'engagement du Parc dans l'animation d'un réseau de tiers-lieux sur le territoire ;

Considérant la mobilisation de la commune de Beaufort-en-Anjou pour expérimenter la mise en place d'un tiers-lieu de transition en coopération avec les acteurs et habitants du territoire.

Les membres du Bureau délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- ✓ Autoriser la Présidente à signer la convention qui précise les modalités de partenariat entre le Parc et la commune de Beaufort-en-Anjou.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le

18 FEV. 2022